

CONSEILS GÉNÉRAUX AVANT TOUTE INFILTRATION

L'infiltration est un geste habituel et fréquent, souvent proposé pour traiter localement un phénomène inflammatoire articulaire ou tendineux. Il consiste à injecter un médicament anti-inflammatoire au contact de la lésion rhumatologique.

Ce médicament est le plus souvent un corticoïde, parfois un anesthésiant seul, souvent les deux associés, parfois un produit isotopique ou de l'acide osmique. On propose par ailleurs des injections de produit de visco-supplémentation dans les arthroses du genou.

Ce geste est généralement sans risque mais nécessite certaines précautions :

- Le geste ne doit pas être effectué si le patient suit un médicament anticoagulant (PREVISCAN, SINTROM...) : ou antiagrégant (TICLID, PLAVIX...). Il doit le signaler pour qu'on adapte le traitement temporairement.
- Le patient doit signaler tout problème allergique en particulier à l'iode, aux anesthésiques ou d'autres médicaments. Une prémédication sera alors donnée quelques jours avant l'examen.
- Le patient doit signaler s'il est diabétique car l'administration de corticoïdes peut parfois déséquilibrer le diabète : il peut arriver qu'en cas de diabète grave ou instable, on ne puisse procéder à une infiltration.
- Le patient doit signaler s'il est hypertendu ou porteur d'une maladie cardio-vasculaire.
- Le patient doit signaler s'il a ou s'il a eu récemment :
 - un problème infectieux (dentaire, O.R.L., urinaire, respiratoire),
 - un problème cutané en particulier une petite plaie qui peut être une porte d'entrée infectieuse,
 - a de la fièvre.
- Le patient doit signaler s'il est particulièrement angoissé par cet examen: une prémédication le matin de l'examen sera prescrite pour détendre le patient et permettre le déroulement du geste sans stress.
- Si l'infiltration doit être faite sous contrôle radiologique, la patiente ne doit pas être enceinte et doit donc signaler tout retard de règles.
- La patiente doit également signaler si elle allaite.

CONSEILS GÉNÉRAUX AVANT TOUTE INFILTRATION

Elles sont rares.

La plus exceptionnelle mais la plus sérieuse est la survenue d'une infection : arthrite septique ou abcès. Tout gonflement douloureux et chaud avec fièvre dans les jours qui suivent l'infiltration doit être notifié rapidement au médecin pour adapter au plus vite l'exploration et le traitement de cette infection.

Plus souvent, le patient peut présenter des flushs : sensation de chaleur au niveau des joues qui rougissent. Ce phénomène est anodin, disparaît en 48 heures et n'est pas lié à un phénomène allergique; il ne contre-indique pas une infiltration ultérieure.

Le point de ponction peut rester douloureux pendant quelques heures, douleur qui s'estompe spontanément ou après la prise d'un antalgique.

Il peut exceptionnellement apparaître une atrophie cutanée ou une dépigmentation au point de ponction lorsque l'infiltration est superficielle et que le produit cortisonique refoule par le point d'injection. Une compression du point de ponction est nécessaire pour éviter ces incidents.

Enfin, une allergie au produit iodé, ou à l'anesthésique, exceptionnellement au produit corticoïde peut survenir.

NOTICE D'INFORMATION SUR LES INFILTRATIONS

Votre rhumatologue vous propose, afin de traiter votre pathologie, un traitement par injection locale, communément appelée infiltration.

Qu'est-ce qu'une infiltration ?

Il s'agit de l'administration locale, par une injection, d'un médicament destiné à agir au contact de votre lésion rhumatologique, par exemple :

- autour d'un tendon pour une tendinite.
- dans la cavité articulaire pour une arthrose ou une arthrite inflammatoire.
- au niveau de la colonne vertébrale pour une lombalgie ou une lombosciatique.

Ainsi, le traitement appliqué directement au sein des lésions, ou à leur proximité immédiate, éventuellement mais non obligatoirement avec l'aide de la radiologie, aura une action thérapeutique souvent plus efficace qu'un traitement par voie générale (qui peut néanmoins vous être prescrit à titre complémentaire).

Quels sont les produits utilisés ?

Le plus souvent, il s'agit d'une suspension micro-cristalline d'un corticoïde (anti-inflammatoire puissant) destinée à traiter localement une inflammation ou une congestion.

Dans d'autres cas, il s'agit d'un anesthésique local, afin de faire disparaître la douleur. On peut aussi utiliser un mélange des deux.

Enfin, il peut s'agir d'un produit de visco-supplémentation, injecté au cours de certaines arthroses (du genou, par exemple).

N'oubliez pas de signaler à votre rhumatologue toute affection ou symptôme dont vous pourriez souffrir, et en particulier :

- si vous êtes diabétique : certains produits d'infiltrations peuvent modifier l'équilibre de votre traitement, ce qui nécessite une surveillance plus attentive.
- si vous suivez un traitement pour une hypertension artérielle ou pour une maladie cardio-vasculaire.
- si vous suivez un traitement anticoagulant ou fluidifiant du sang.
- si vous avez actuellement une maladie infectieuse, ou si vous avez eu récemment une fièvre ou une infection cutanée.
- si vous êtes allergique ou sujet aux malaises.
- si vous souffrez ou avez souffert d'un ulcère gastrique ou duodéal.
- si vous êtes enceinte ou si vous allaitez.

Toutes ces situations ne sont pas des contre-indications formelles à l'infiltration, et votre rhumatologue en tiendra compte pour juger de l'opportunité de réaliser l'injection, ou de la nécessité de prendre des précautions supplémentaires ou d'effectuer une surveillance plus particulière.

[Fermer la fenêtre]